

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

DATE DE DEBUT DU PROTOCOLE :

- **L'enfant**

NOM et Prénom : Né(e) le :

Adresse de la famille.....

.....

☎ Père..... Mère.....

Autre.....

Personne à prévenir en cas d'urgence

- **La structure**

MULTI-ACCUEIL de FRONTON

Impasse de la Gare 31620 FRONTON

Directrice : Laurence Miqueu

Référent Santé :



05.62.79.08.85



multiaccueil.fronton@cc-dufrontonnais.fr

- **Le médecin traitant, pédiatre ou autre intervenant**

Nom et Prénom.....

Qualité :

Adresse :



.....



.....

BESOINS SPECIFIQUES DE L'ENFANT EN STRUCTURE D'ACCUEIL COLLECTIF

Circulaire du projet d'accueil n°2003-135 du 18/09/2003 (bulletin officiel du 8/09/2003)

« Il est important d'adapter le projet d'accueil individualisé à chaque pathologie et à chaque cas individuel et de n'inclure que ce qui est indispensable à l'enfant concerné. Il convient de l'actualiser chaque année avec une validation par le référent Santé de la structure d'accueil. Afin de respecter le code déontologique, aucun diagnostic médical ne peut apparaître sur ce document. Avec l'accord de la famille, toutes informations pouvant être utile à la prise en charge de l'enfant seront jointes au projet. Les informations qui relèvent du secret médical seront placées sous pli cacheté et adressées avec l'accord des parents au médecin désigné par la structure ou au référent santé de la structure. »

Ce document est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants (des parents, de l'équipe, du référent santé de la structure, du médecin traitant et du spécialiste qui suivent l'enfant et ce, dans l'intérêt d'un accueil cohérent de l'enfant. Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant au sein de la structure.

Document à renouveler au bout d'un an impérativement de manière à valider la nécessité, adapter à l'évolution de l'enfant (poids, amélioration, modification, traitement...)

Contrat d'accueil de l'enfant :

- Nombre de jour d'accueil :
- Horaires :

Difficulté que présente l'enfant :

- ☐ Maladie chronique :
- ☐ Alimentation :
- ☐ Respiratoire :
- ☐ Neurologique :

PROTOCOLE d'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

	Signes cliniques à surveiller	Conduite à tenir
Signes cliniques mineurs		
Signes cliniques majeurs		

Ordonnance jointe obligatoire, à faire modifier en fonction de l'évolution du poids de l'enfant.

Tout médicament laissé au sein de la structure doit être neuf, non entamé, en cours de validité.

Nom du médicament DCI et nom commercial	Posologie	Voir d'administration	Date de péremption

Lieu de rangement :

- La trousse d'urgence est fournie par les parents
- Les parents fournissent les médicaments.
- La trousse d'urgence contient un double de ce document en totalité + ordonnance
- **Elle sera emportée lors de toutes les sorties pédagogiques.**
- **Les parents s'engagent à informer la directrice ou le référent santé en cas de changement de prescription**
- **En cas de changement de référente, la directrice transmettra l'information**

Les signataires Nom prénom	Signature 1^{er} protocole	Signature 1^{er} renouvellement	Signature 2^{ème} renouvellement
DATE de réalisation			
Les parents (ou représentant légal)			
Le médecin traitant, pédiatre ou spécialiste ayant établi le protocole.			
La directrice de la structure			
Le médecin référent ou le référent santé			
Les professionnelles référentes			